

Vous pouvez dès à présent vous rapprocher  
du service Politique de la Ville  
7, rue Mulo - 93800 Épinay-sur-Seine  
Tél. : 01 49 71 98 78

Vous pouvez demander par mail la charte  
de fonctionnement du FIA et le dossier de demande  
de subvention à l'adresse suivante :  
[fia@epinay-sur-seine.fr](mailto:fia@epinay-sur-seine.fr)

Les dossiers sont également disponibles sur le site  
internet de la Ville :  
[www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr)  
rubrique S'impliquer > Vie associative



**VOS  
PROJETS  
SONT LES  
BIENVENUS**

EPINAY-SUR-SEINE



La Ville et l'État  
vous aident  
à mettre en place  
**DES PROJETS**  
sur les quartiers  
prioritaires  
d'Épinay-sur-Seine

Les dossiers de candidature sont disponibles au service Politique de la Ville  
7, rue Mulo - 93800 Épinay-sur-Seine - Tél. : 01 49 71 98 78 - Mail : [fia@epinay-sur-seine.fr](mailto:fia@epinay-sur-seine.fr)



## QU'EST-CE QUE LE FIA ?

C'est un outil permettant d'accompagner les associations dans la réalisation de leur projet avec une demande de subvention simplifiée. C'est un tremplin pour impulser de nouveaux projets locaux ayant un impact dans les quartiers prioritaires de la ville d'Épinay-sur-Seine.



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Une association qui souhaite intervenir sur l'un des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville : Centre-ville, La Source-Les Presles, Orgemont.



### LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU FIA

- S'adresser aux habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire, avec une attention particulière aux publics qui ne fréquentent pas les structures existantes.
- Proposer une action répondant aux objectifs du Contrat de Ville sur l'une des six thématiques :
  - éducation
  - habitat et cadre de vie
  - emploi, insertion et développement économique
  - tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance
  - santé
  - animation sociale et vie culturelle des quartiers.
- Associer d'autres partenaires institutionnels et associatifs et s'appuyer sur les ressources du territoire pour organiser l'action.
- Faire une demande de subvention de moins de 3000 €.
- Proposer un budget au plus près de la réalité de la mise en œuvre du projet.



**Vous pouvez prendre connaissance de la version synthétique du Contrat de Ville sur [www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr) rubrique S'impliquer > Vie associative**



## COMMENT BÉNÉFICIER DU FIA ?

- Se rapprocher du service Politique de la Ville par mail : [fia@epinay-sur-seine.fr](mailto:fia@epinay-sur-seine.fr) ou téléphone au 01 49 71 98 78. Le contact d'un référent vous sera transmis pour vous aider à élaborer le projet.
- Remplir un dossier de demande de subvention (nom du projet, objectifs, descriptif de l'action, budget, montant de la demande de subvention et coordonnées de la personne responsable de l'action).
- Lorsque le dossier est jugé éligible, présenter votre projet lors d'un comité d'attribution composé d'au moins un représentant de l'État et un représentant de la Ville.

### UNE DÉMARCHE DE DEMANDE DE SUBVENTION SIMPLIFIÉE



#### QUELQUES CONSEILS

- Pour mettre en place votre projet dans de bonnes conditions, solliciter le service Politique de la Ville au mieux deux mois avant le début de votre action.
- Les associations ayant bénéficié d'un soutien du FIA devront présenter un bilan de leur action au plus tard 3 mois après la réalisation de l'action, accompagné des factures de dépenses.
- Respecter les réglementations en vigueur et les règles comptables, et montrer la bonne gestion financière de votre association.

#### LES DATES DES PROCHAINS COMITÉS D'ATTRIBUTION

- Vendredi 24 mars de 14h à 17h
- Vendredi 21 avril de 14h à 17h
- Vendredi 19 mai de 14h à 17h
- Vendredi 23 juin de 14h à 17h